

Séance ordinaire du 12 avril 2010



2010-04
79

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 avril 2010 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

- **Jour de la Terre : 22 avril 2010**

2010-04
80

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 8 mars 2010
 - 4.2 - Session spéciale du 15 mars 2010

- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2010 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Dépôt du rapport d'inspection du camion citerne
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Résumé des rencontres pour le projet PRECO
 - 9.2 - Mandat pour levée de sismique-réfraction-secteur des lots 15B et 15C du rang 6
 - 9.3 - Acquisition de l'immeuble Legendre
 - 9.4 - Signalisation 8e Rue Ouest
 - 9.5 - Annulation de la résolution 2010-03-64
 - 9.6 - Acceptation d'infrastructures
 - 9.7 - Cession de terrain à la municipalité La Guadeloupe
 - 9.8 - Octroi d'un mandat de balayage des rues
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Autorisation spéciale de construction d'un méga dôme
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de mars 2010 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de mars 2010
 - 12.04 - Clinique familiale
 - 12.05 - Demande de financement au Pacte-Rural, volet régional, pour l'embauche d'une ressource en loisir
 - 12.06 - Dons et commandites
 - 12.07 - Mesures de redressement financier de l'exercice 2009
- 13 - Législation
 - 13.01 - Avis de motion concernant le règlement 415-2010
 - 13.02 - Avis de motion concernant le règlement 414-2010
 - 13.03 - Avis relatif au règlement # 2004-71-09
 - 13.04 - Adoption du règlement 418-2010
- 14 - Divers
 - 14.01 - Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2010 + mandat de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce Sartigan
 - 14.02 - Assemblée spéciale 19 avril 2010
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-haut avec les modifications suivantes:

- Ajouter 9.09 Acquisition d'une parcelle de terrain, M. Roger Lessard
- Enlever 13.01 Ce sujet a été réglé lors de la séance spéciale du 15 mars 2010

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2010

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2010:

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 8 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2010, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2010-04
82

04.02 - SESSION SPÉCIALE DU 15 MARS 2010

4.02 -SESSION SPÉCIALE DU 15 MARS 2010:

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 15 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 15 mars 2010, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'avril 2010. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Prix communautaire d'alphabétisation 2010, Poste Canada
- Calendrier d'activités Beauce Tourisme

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de mars, 2010 est de 36,47 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2010 est de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2010-04
83**

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19H00, le 3 mars 2010

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal, de la réunion du 3 mars dernier, du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2010-04
84**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN MARS 2010 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN MARS 2010 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de mars 2010 pour un montant de 6 580,25 \$.
- engagements du mois d'avril 2010 reliés au service d'incendie, au montant de 6 435,00 \$.

Adoptée unanimement.

**2010-04
85**

08.03 - DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DU CAMION CITERNE

8.03 - DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DU CAMION CITERNE

Le directeur général dépose le rapport d'inspection du camion citerne et les recommandations du comité de sécurité incendie

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

À court et moyen terme:

- De ne pas faire réparer le système de pompage et les joints d'étanchéité sur le camion pompe/citerne de La Guadeloupe;
 - De déposer au conseil de La Guadeloupe une évaluation détaillée des réparations à effectuer sur la mécanique du camion;
- D'appointer les municipalités voisines, comme intervenants d'entraide, à la demande, pour couvrir les besoins d'un camion pompe/citerne sur notre territoire;
- De solliciter une offre de service de M. René Moreau, consultant, pour:
 - Évaluer le besoin de la communauté en matière d'équipement mobile en regard avec les ressources disponibles dans les villages limitrophes.
 - Préparer un devis technique et un appel d'offre pour la solution d'équipement mobile retenue
 - Surveiller les offres de camions usagés intéressantes

À long terme:

- De demander à la direction générale de prévoir et préparer le financement à long terme d'équipement mobiles (camions), neufs ou usagés pour 2011, et ce, en concertation avec les deux(2) municipalités impliquées à l'entente.

Adopté unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

09.01 - RÉSUMÉ DES RENCONTRES POUR LE PROJET PRECO

9.01 - RÉSUMÉ DES RENCONTRES POUR LE PROJET PRECO

Il y a eu rencontre, le 22 mars, entre le directeur général, Marc André Doyle, le comité des travaux public, Francis Carrier, arpenteur géomètre, Olivier Bourque de la firme Génivar.

Suite à cette rencontre, les documents se rapportant au projet PRECO contenant les spécifications touchant chacune des propriétés visées, ainsi qu'une invitation à une soirée d'information pour le 31 mars, ont été expédiés, par la poste, à chacun des propriétaires touchés.

Le 31 mars une rencontre d'information s'est tenue à l'hôtel de ville, en présence d'une forte représentation des citoyens concernés par le projet PRECO.

- Aucun citoyen ne s'est opposé au projet
- Des procédures d'acquisition / expropriation seront lancées au cours des prochaines semaines pour chacun des propriétaires ayant été avisé d'une cession ou d'une acquisition de terrain
 - Dans le cas de cession de terrain par la municipalité celle-ci convient de corriger les titres des propriétaires concernés à ses frais, à une valeur de contrepartie de 1\$, et à faire replacer les bornes de terrain présentes lors de la transaction.

2010-04
86

09.02 - MANDAT POUR LEVÉE DE SISMIQUE-RÉFRACTION-SECTEUR DES LOTS 15B ET 15C DU RANG 6

9.02 - MANDAT POUR LEVÉE DE SISMIQUE-RÉFRACTION SECTEUR DES LOTS 15B ET 15C DU RANG 6 :

Attendu l'offre de service, de Mission HGE inc., relativement à la réalisation de tirs sismiques;

Attendu qu'il apparaît opportun, aux membres du conseil, de faire éventuellement effectuer un tir sismique sur les lots 15B et 15C du rang 6, de la municipalité de La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par M Paul Joly et résolu unanimement:

- de retenir la firme Mission HGE inc. pour la réalisation de tir sismique (recherche en eau);
- de reporter l'engagement de la dépense à l'automne 2010 après validation du redressement financier que la municipalité doit effectuer cette année;
 - l'engagement définitif prendra la forme d'une résolution du conseil à une séance ultérieure.
- d'inviter Mission HGE inc. à nous déposer, en septembre 2010, un prix corrigé sur la base de l'offre de service déjà déposée et produite au soutien du présent procès-verbal sous la cote 9.02 pour en faire partie intégrante.

Adopté unanimement

2010-04
87

09.03 - ACQUISITION DE L'IMMEUBLE LEGENDRE

9.03 - ACQUISITION DE L'IMMEUBLE LEGENDRE :

Attendu que l'immeuble, portant le numéro matricule 7191-12-7391, appartenant à la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL), est directement touché par des travaux de réfection de la 8e rue Est

- que la municipalité prévoit acquérir de gré à gré, ou par expropriation, une bande de terrain en front de l'immeuble
- que, ce faisant, l'immeuble deviendra dérogoire

Attendu que la SCHL souhaite se départir de l'immeuble

Attendu l'avis de notre arpenteur géomètre à l'effet que les titres de l'immeuble ne représentent pas exactement la superficie acquise.

Attendu le résumé de dossier apparaissant au procès verbal de la réunion du comité des finances du 6 avril 2010:

o Valeur total de l'immeuble 57,500\$, valeur du terrain 26,000\$

o Offre de la municipalité 32,000\$

o Contre offre de la SCHL 37,000\$

o Recommandation d'acquisition à 37,000\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de procéder à l'acquisition de l'immeuble portant le numéro matricule 7191-12-7391, appartenant la SCHL, pour un montant de 37,000\$
 - d'autoriser le directeur général pour la signature de l'offre d'achat
- d'autoriser le versement immédiat de cette somme au compte de Me Gilbert Lacroix en fidéicommis et de mandater ce dernier pour la préparation des actes de ventes.
- d'autoriser la direction générale à procéder à la correction des titres et à cette fin d'engager l'expertise nécessaire, aux frais de la municipalité, afin que la transaction conclue avec la SCHL n'en soit pas affectée et puisse se réaliser dans les meilleurs délais

- d'accepter que les répartitions fiscales et la prise de possession soit prévues pour le 15 mai 2010
- d'autoriser le directeur général et Mme la mairesse pour la signature des actes notariés.

Adoptée unanimement.

09.04 - SIGNALISATION 8E RUE OUEST

9.04 - SIGNALISATION 8E RUE OUEST:

Dépôt de la résolution de la municipalité de St-Évariste déléguant à la municipalité de La Guadeloupe la responsabilité d'implanter et d'entretenir la signalisation routière de la 8e rue Ouest relevant de la juridiction de la municipalité La Guadeloupe.

**2010-04
88**

09.05 - ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2010-03-64

9.05 - ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2010-03-64 :

Attendu que l'emprise, de la 20e avenue et de la 3e rue Est, a déjà été cédée à la municipalité de La Guadeloupe

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'annuler la résolution 2010-03-64

Adoptée unanimement.

**2010-04
89**

09.06 - ACCEPTATION D'INFRASTRUCTURES

9.06 - ACCEPTATION D'INFRA STRUCTURES (Boisé de l'Est):

Attendu la demande des promoteurs des Boisés de l'EST

Attendu la vérification des infrastructures par notre firme d'ingénieurs

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le transfert des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, d'éclairage public, de structure de rue et d'asphaltage du promoteur à la municipalité de La Guadeloupe
- de rendre la 20e Avenue et la 3e rue Est (Boisé de l'Est) rue publique et d'assumer l'entretien à long terme et le remplacement des équipements transférés à la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2010-04
90**

09.07 - CESSION DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

9.07 - CESSION DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE :

Attendu que les promoteurs des Boisés de l'Est:

- sont propriétaires d'une parcelle de terrain, identifiée comme le matricule 7191-62-9707, adjacent à l'emprise de la 20e Avenue.
- désirent céder à la municipalité de La Guadeloupe cette parcelle de terrain pour un montant de 1\$ à condition que la municipalité assume les frais d'acte notarié.

- Note: l'arpentage et la description technique de cette parcelle ont déjà été réalisés antérieurement.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'accepter que soit cédé à la municipalité de La Guadeloupe la parcelle de terrain identifiée comme le matricule 7191-62-9707
- d'accepter de couvrir les frais de transfert de titre

Adoptée unanimement.

**2010-04
91**

09.08 - OCTROI D'UN MANDAT DE BALAYAGE DES RUES

9.08 - OCTROI D'UN MANDAT DE BALAYAGE DES RUES;

Attendu la nécessité de procéder à l'octroi d'un mandat de balayage de rues;

Attendu l'offre de service de :

- Les entreprises Classique

En conséquence

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement de confier le balayage de rues aux Entreprises Classiques inc., au coût de 120.00\$ / hrs, sans frais de transport, le tout suivant l'offre de service déposée au soutien du présent procès-verbal sous la cote 11.04 pour en faire partie intégrante.

Adopté unanimement,

**2010-04
92**

09.09 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, M. ROGER LESSARD

9.09 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, M. ROGER LESSARD

Attendu que, dans le cadre des travaux de réfection de la 8e rue Est (PRECO), la municipalité de La Guadeloupe a avisé un certain nombre de propriétaire qu'elle devrait procéder à l'acquisition de parcelle de terrain.

Attendu que pour la propriété de M. Roger Lessard cette parcelle représente une superficie de 128.6 pieds carrés, le tout tel que représenté au plan préparé par M. Francis Carrier, arpenteur, daté du 22 mars 2010, et annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite éviter une longue et couteuse procédure, pour les deux parties, via le tribunal d'expropriation.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'acquérir une superficie de 127.6 pieds carrés étant une parcelle du lot 26B-33 Rang B Canton de Forsyth
 - d'autoriser un déboursé de 2,000\$ à cette fin.
 - de mandater Me Gilbert Lacroix, notaire, pour le transfert de titres
 - d'autoriser les déboursés liés au déplacement des bornes
- d'autoriser un déboursé de 2,000\$ supplémentaire afin de couvrir les préjudices, inconvénients ou autres réclamations liées aux travaux envers M. Lessard. Celui-ci s'en déclare satisfait et renonce à tout possibilité de réclamation envers la municipalité.
- d'autoriser, aux frais de la municipalité, les branchements et les changements aux conduites existantes (aqueduc et égout sanitaire) et l'ajout de conduites pluviales ainsi que leur raccordement aux drains de toiture de la résidence.

Adopté unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de mars et rapport prévisionnel du mois d'avril, préparé par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

2010-04
93

11.01 - DÉPOT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité d'urbanisme tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 1er mars 2010

Adoptée unanimement.

2010-04
94

11.02 - AUTORISATION SPÉCIALE DE CONSTRUCTION D'UN MÉGA DÔME

11.02 - AUTORISATION SPÉCIALE DE CONSTRUCTION D'UN MEGA DÔME DANS LE PARC INDUSTRIEL :

Attendu la demande de construction de Multi Formes inc., sur son terrain industriel du 358, 22e Avenue, La Guadeloupe, d'une structure permanente d'entreposage de type méga dôme.

Attendu que cette structure reposera sur des fondations et une dalle de ciment tout en ayant l'apparence extérieure d'un abri d'auto format géant.

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de modifier le règlement de zonage actuel afin de:

- permettre la construction de méga dôme dans certaines zones et certains usages
- définir les normes de construction et d'implantation de méga dômes

Attendu que cette procédure de modification prendra plusieurs mois et qu'il n'y a pas lieu de pénaliser l'industriel demandeur.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'accorder une autorisation spéciale à l'industrie Multi Formes inc. afin qu'elle puisse réaliser, à court terme, le projet d'implantation et de construction d'un méga dome, tel que déposé à l'appui de sa demande

de permis de construction, à des fins d'entreposage de matière première ou de produits finis.

- l'autorisation ne touche que le terrain du 358, 22e Avenue, La Guadeloupe, situé en zone I-905
- de mandater la direction générale afin que la réglementation municipale d'urbanisme soit modifiée de telle sorte que les structures méga dôme soient assujetties.

Adoptée unanimement.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

2010-04
95

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des finances, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des finances et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 6 avril 2010

Adopté unanimement

2010-04
96

12.02 - COMPTES DU MOIS DE MARS 2010 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE MARS 2010 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- que les comptes du mois de mars 2010, au montant total de 174,376.31 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	76,947.36 \$
• Comptes à payer	57,741.46 \$
• Salaires nets versés	26,284.18 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>13,403.31 \$</u>
• Total	174,376.31 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'avril 2010 pour un montant total de 46,660.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MARS 2010

12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MARS 2010 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de mars 2010

2010-04
97

12.04 - CLINIQUE FAMILIALE

12.04 - APPUI FINANCIER À LA CLINIQUE FAMILIALE

Attendu la demande du Dr André Vachon de prolonger, pour une période de trois(3) ans le support financier de la municipalité de La Guadeloupe, à hauteur de 5,000\$ par année, à compter de l'exercice financier 2010

Attendu la recommandation du comité des finances à ce sujet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement que la Municipalité de La Guadeloupe verse une somme une subvention de fonctionnement de 5 000 \$ à la Clinique Familiale inc. pour chacun des exercices financiers 2010-2011-2012.

À cette fin de réaffecté le budget prévu au code de grand livre # 02-629-00-996

Le secrétariat est autorisé à procéder immédiatement au déboursé 2010 et à inscrire les déboursés futurs dans les dépenses incompressibles du mois d'avril de chaque année touchée par la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2010-04
98

12.05 - DEMANDE DE FINANCEMENT AU PACTE-RURAL, VOLET RÉGIONAL, POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIR

12.05 - DEMANDE DE FINANCEMENT AU PACTE RURAL, VOLET RÉGIONAL, POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIR

Considérant que les municipalités de St-Évariste-de-Forsyth et de la Guadeloupe ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la ruralité (PRN2) volet régional pour l'embauche en commun d'une ressource en loisir en date du 31 mars 2010;

Pour ces motifs;

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- D'autoriser le maire et le directeur-général à signer le protocole d'entente avec la MRC de Beauce-Sartigan concernant ce projet.
- D'accepter que la subvention soit répartie entre chacune des municipalités participantes au prorata fixé à l'article 7 de l'entente relative à la gestion des loisirs convenue entre les municipalités de St-Évariste de Forsyth et La Guadeloupe
- De transmettre copie de cette résolution aux municipalités concernées et la MRC de Beauce-Sartigan (via le CLD)

Adopté unanimement,

2010-04
99

12.06 - DONS ET COMMANDITES

12.06 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu la recommandation du comité des finances

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons et commandites suivantes:

- Cyclo-défi contre le cancer 250.00\$
- Comité du rodéo aucun achat de visibilité
- Projet Jeunes / Vieux 50.00\$
- Marie Pierre Talbot, projet étudiant 50.00\$
- Polyvalente Bélanger 40^e anniversaire 50.00\$ (2 billets). La municipalité sera représentée par M. Normand Pouliot et sa conjointe.
- Relais pour la vie, 50\$

Adoptée unanimement.

2010-04
100

12.07 - MESURES DE REDRESSEMENT FINANCIER DE L'EXERCICE 2009

12.07 - MESURES DE REDRESSEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2009 :

Attendu le projet d'état financier vérifié, pour l'exercice financier 2009, déposé par le vérificateur externe.

Attendu l'analyse et les recommandations du comité des finances au procès-verbal du 6 avril 2010.

Attendu le tableau de bord, déposé au cahier des conseillers, concernant l'impact de ces mesures sur le surplus accumulé non affecté et les réserves financières de la municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les mesures de redressement suivantes:

Mesures immédiates :

- Retourner, des fonds réservés au surplus accumulé, un montant de 125,000\$
- Affecter une somme de 113,300 \$ au remboursement du déficit 2009
- Annuler l'affectation de 113,640 \$ du surplus accumulé au règlement de l'Aréna
- Tableau de bord, des mouvements de surplus et fonds réservés touchés par cette recommandation, déposé au comité et au cahier des conseillers

Mesures en cour d'exercice 2010 :

- Décréter, par règlement, des dépenses directes d'immobilisation ou de remboursement d'emprunt, que nous réalisons à même le budget d'opération, afin qu'elles puissent être couvertes par le transfert de soldes disponibles de règlement d'emprunt. Ce faisant la municipalité pourrait récupérer la valeur du déficit et reconstituer ses réserves financières affectées.

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 415-2010

13.01- AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 415-2010- Sujet retiré de l'ordre du jour

13.02 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 414-2010

13.2 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 414-2010

Le conseiller au siège no 1, Mme Lise Roy, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, du règlement 414-2010, modifiant :

le règlement 370-2007 (Plan d'urbanisme) ainsi que la carte d'affectation des sols qui lui est annexée

Une demande de dispense de lecture est également faite.

**2010-04
101**

13.03 - AVIS RELATIF AU RÈGLEMENT # 2004-71-09

13.03 - AVIS RELATIF AU RÈGLEMENT # 2009-71-09:

Attendu que la MRC Beauce Sartigan a adopté, via sa résolution 2010-03-039, le projet de règlement 2004-71-09 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière famine sur le territoire de ville St-Georges;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe doit donner un avis sur ce projet de règlement;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'aviser la MRC Beauce Sartigan que la municipalité La Guadeloupe n'a aucune raison de s'objecter à l'adoption du règlement 2009-71-09 de la MRC Beauce Sartigan, modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adopté à l'unanimité.

**2010-04
102**

13.04 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 418-2010

13.04 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 418-2010

RÈGLEMENT NO 418-2010 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION OUR LES EXERCICES 2010 À 2012 INCLUSIVEMENT

Attendu que le conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux contribuables dans les limites de la municipalité;

Attendu que la municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement;

Attendu qu'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la municipalité;

Attendu que la construction et la rénovation d'immeubles entraînent des revenus fiscaux additionnels pour la municipalité;

Attendu que les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (art. 131) et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 85.2), autorisent l'établissement d'un programme de revitalisation;

Attendu que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 8 mars 2010.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller au siège #3, M. Normand Pouliot, et résolu unanimement que le règlement 418-2010, apparaissant sous la cote 13.04 de ce procès verbal, soit et est adopté par le conseil.

Adopté unanimement

14 - DIVERS

14- DIVERS :

texte ici

**2010-04
103**

14.01 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2010 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE SARTIGAN

14.1- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2010 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN;

Attendu la politique de rotation des mandats de maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de mandater le conseiller au siège #3, M. Normand Pouliot comme maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2010;

Il est de plus résolu de désigner M. Normand Pouliot, à titre de substitut, pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de la même période, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

Adoptée unanimement.

14.02 - ASSEMBLÉE SPÉCIALE 19 AVRIL 2010

14.02 ASSEMBLÉE SPÉCIALE, 19 AVRIL 2010, 19.00hrs

Le directeur général propose aux membres du conseil une assemblée spéciale du conseil portant sur l'adoption finale des modifications aux règlements d'urbanisme, à savoir les règlements 414-2010 et 415-2010

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2010-04
104**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Richard Morin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21.00 heures

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.